



# BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France



Année 2020 N°72  
2 décembre 2020

Décision du 1<sup>er</sup> décembre 2020 portant modification de la délégation de signature  
en matière d'ordre général

P 2

**Direction territoriale Strasbourg**

*Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.*

*Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.  
Toute demande doit être adressée à la division Gouvernance et Sécurité Défense du siège de l'établissement,  
175, rue Ludovic Boutleux- CS. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex*

**DECISION DU 1<sup>er</sup> DECEMBRE 2020**  
**PORTANT MODIFICATION DE LA DELEGATION DE SIGNATURE**  
**A M. PIERRE DES ROSEAUX, DIRECTEUR TERRITORIAL DE STRASBOURG**  
**PAR INTERIM**  
**EN MATIERE DE MESURES D'ORDRE GENERAL**

**Le directeur général de Voies navigables de France,**

Vu le code des transports et notamment ses articles L. 4312-3 et L. 4313-3,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R. 2124-64 à R. 2124-76,  
Vu le code de la justice administrative,  
Vu le décret n° 2012-752 du 9 mai 2012 modifié portant réforme du régime des concessions de logement,  
Vu la circulaire du ministère de l'Ecologie en date du 5 février 2008, relative aux conditions d'occupation des logements de fonction,  
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 29 novembre 2012 modifiée portant organisation et dénomination des services territoriaux de Voies navigables de France,  
Vu la délibération du conseil d'administration de Voies navigables de France du 20 mars 2014 modifiée portant délégation de pouvoirs au directeur général de Voies navigables de France,  
Vu la décision du 31 décembre 2012 modifiée du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des directeurs territoriaux et des ordonnateurs secondaires,  
Vu la décision d'intérim du 2 novembre 2020, nommant M. Pierre Des Roseaux, directeur territorial de Strasbourg par intérim à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020,  
Vu la décision du 2 novembre 2020 portant délégation de signature de M. Thierry Guimbaud, directeur général de Voies navigables de France, à M. Pierre Des Roseaux, directeur territorial de Strasbourg par intérim,

**DÉCIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'article 1 de la délégation en matière d'ordre général du 2 novembre 2020 susvisée est ainsi complétée :

**« Article 1.2**

*En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre Des Roseaux, directeur territorial de Strasbourg, par intérim, délégation est donnée à M. Eric Schmitt, secrétaire général, à l'effet de signer dans les limites de sa compétence territoriale, et au nom de M. Thierry Guimbaud, directeur général, tous les actes et documents définis à l'article 1<sup>er</sup>. »*

Le reste est inchangé.

**Article 2**

La présente décision entrera en vigueur à compter de sa publication au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France, disponible sur le site internet [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr).

Fait à Béthune, le 1<sup>er</sup> décembre 2020

Le directeur général  
Signé  
Thierry Guimbaud